

Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020

Le conseil municipal de la commune de Saint Vincent Rive d'Olt s'est réuni le 10 novembre 2020 à 20H30 sous la présidence de M. Raoul DEBAR, maire,

Présents : Guillaume Baccon, Fabrice Courtiol, Benoît Lafargue, Gérard Van Marle, Chantal Delcros, Ghislaine Galtaud, Véronique Labrande, Nelly Van Marle, Florence Tissandié Vergne.

Excusé : Jean Bernard Bénac qui donne procuration à Fabrice Courtiol

Florence Tissandié Vergne est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal du 22 septembre 2020
 - Modalité et plan de financement « amélioration de la performance énergétique de la mairie »
 - Création de nomination et numérotage de la voie
 - Don solidarité aux vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée dans les Alpes Maritimes
 - Questions diverses
- Emplacement réservé à Cournou inscrit au PLU
- Coupure de l'éclairage public sur la commune

→ Approbation du conseil municipal du 22 septembre 2020 : Le PV du conseil du 22/09/2020 est approuvé à l'unanimité

→ Modalité et plan de financement « amélioration de la performance énergétique de la mairie »

Monsieur Le Maire informe de la nécessité d'améliorer la performance énergétique de la mairie. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de faire le ravalement de la façade, la mise en place d'une pompe à chaleur ainsi que le changement des fenêtres et portes de la mairie. Des devis ont été demandés et sont donc présentés.

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION = 47 813.23€ HT (57 126.88€ TTC)

SERVICES SUBVENTIONNANTS	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉE
État (DETR)	16 735€ (35%)	2021
Région (Accompagnement vitalité des territoires)	14 344€ (30%)	2021
Département (FAST)	9 563€ (20%)	2021
TOTAL SUBVENTIONNÉ		40 642€ (85%)

Autofinancement : 7 171.23€ HT (15%) + 9 313.65€ de TVA soit un montant 16 484.88€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune devra supporter la charge de la TVA jusqu'en 2023, date des fonds de compensations accordés par L'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité choisit les entreprises SAS RESSEJAC pour le ravalement de la façade, DEWERT Frédéric pour l'installation de la pompe à chaleur, GB Tech pour l'étude de la performance énergétique, MOTA pour le remplacement des huisseries extérieurs et FAUCHER Christian pour la peinture des huisseries et approuve le plan de financement tel que mentionné dans le tableau.

→ Création de nomination et numérotage de la voie

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier Le Maire de Saint-Vincent-Rive-d'Olt. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

Chemin Coste Lourdas	40, 54, 161, 266, 301, 310, 410, 456, 516, 612.
Chemin de la Gariotte	68, 119, 125, 171, 172, 312, 372, 418.
Chemin de la Vigne Vieille	64, 89, 90, 101.
Chemin des Vignals	24, 146, 207, 545, 702, 742, 756, 763.
Chemin d'Herminie	44
Chemin du Couo	61, 120, 150.
Impasse du Cayrou	19, 49, 52, 54, 56, 58, 63, 104, 142, 155, 161, 177, 181, 188.
Impasse du Combel de Gleye	81, 98, 135.
Route Combel du Loup	40, 200.
Route Combel Millal	1, 10, 64, 90, 250, 590.
Route de Bondounet	Pas de numérotation.
Route de Bouysette	50, 54, 330, 350, 365, 393, 396, 409, 442, 444, 460, 484, 510, 739.
Route de Coustette	Pas de numérotation.
Route de Croix de Rigal	10, 57, 68, 73, 90, 91, 109, 110, 178, 203, 252, 267, 288, 351, 416, 418, 506, 590, 678.
Route de la Bigorre	291, 320, 499, 560, 630.
Route de la Pierre Levée	3659.
Route de la Rivière	867, 899, 909, 941, 993, 1033, 1045, 1149.
Route de Labouysse	17, 36, 40, 71, 192, 242, 251, 267, 270, 289, 356, 361, 376, 380, 473, 536, 552, 590, 592, 618, 630, 699, 717, 783, 830, 832, 858, 868, 925, 973, 1042, 1245, 1297, 1300, 1345, 1370, 1540, 1545, 1548, 1561, 1568, 1813.
Route de Labrunie	653, 664.
Route de l'Aiguille	24, 28, 50, 140, 150, 330, 441, 485, 520, 570, 755, 911, 924, 975, 981, 1031, 1044, 1190.
Route de Marcayrac	40, 300, 306, 363, 390, 415, 464, 545.
Route de Martory	121, 501.
Route de Pauliac	149, 169, 571, 691, 882, 1017, 1098, 1236, 1292, 1369, 1390.

Route de Ventéjols	102, 105, 138, 208, 235, 240, 323, 333, 534, 597, 624, 710, 891, 947, 980, 1021, 1047, 1162, 1363, 1380.
Route des Périères	9, 87, 109, 341.
Route des Roques	14, 16, 49, 67, 69, 126, 246, 314, 333, 382, 639, 642, 714, 721, 754, 900.
Route du Bondoire	35, 55, 77, 131, 135, 171, 250, 264, 288, 290, 310, 330, 335, 359, 360, 383, 390, 393, 400, 401, 420, 430, 469, 475, 479, 485, 511, 531, 569, 590, 591, 601, 605, 615, 629, 655, 691, 707, 753, 775, 827, 871, 877, 911, 1284, 4088.
Route du Coustalou	17, 20, 84, 430.
Route du Pondellard	Pas de numérotation.
Route du Soulbier	37, 308, 375, 480.
Rue de la Barthe	75, 162, 227, 275, 330, 331, 335, 339, 365, 368, 373, 376, 385, 401, 417, 437, 481, 492.
Rue du Bout du Lieu	20, 30, 38, 44, 65, 89, 92, 100, 101, 114, 119, 120, 124, 126, 130, 135, 160, 171, 181, 245, 401, 490.
Rue du Pont Maratuech	37, 46, 49.
Rue du Porche	20, 24, 27, 28, 36.
Rue Gratias	9, 16, 20, 33, 46, 47, 55, 59, 77, 98.

→ Don solidarité aux vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée dans les Alpes Maritimes

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire. Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices. Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés. Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots. Les premières estimations chiffrent déjà à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Le chiffre d'un milliard risque malheureusement d'être atteint au vu de l'ampleur des dégâts sur les maisons et les infrastructures, selon les autorités. Monsieur Le Maire, propose de faire un don. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité apporte un don d'un montant de 500 € dit que cette somme est inscrite au budget 2020 au compte 671,

→ Questions diverses

- Emplacement réservé à Cournou inscrit au PLU : Monsieur Le maire rappelle l'historique de l'élaboration du PLU de la commune, distribue des copies des cartes de zonage aux membres du conseil, rappelle les significations et définitions des différentes zones et fait un point pour chacun des villages notamment sur les zones potentiellement urbanisables et l'emplacement réservé à Cournou. Monsieur le maire précise la démarche en cours concernant le PLUI et expose les situations qui devront tout particulièrement être réexaminées.

- Coupure de l'éclairage public sur la commune : Monsieur le maire précise que pour permettre la coupure de l'éclairage public la nuit ou la baisse d'intensité, il faut prévoir un

coût de 4000€ car les armoires doivent être équipées (400€ par armoire). Après en avoir délibéré, compte tenu des économies qui pourraient être réalisées, du bénéfice pour l'environnement, le conseil municipal décide de couper l'éclairage public la nuit autorise Monsieur le Maire a engagé les travaux nécessaires. Les horaires de coupure seront discutés lors d'une prochaine séance.

- En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, la course « les Foulées Malbec » prévue en janvier risque très probablement d'être annulée. Il est également jugé plus prudent de ne pas prévoir de rassemblement pour les traditionnels « vœux du Maire »

- Défibrillateur : 1 achat est prévu au budget pour la salle de Cournou pour environ 2000€, une subvention de 500€ est possible auprès de Groupama ainsi que la prise en charge de la formation.

- Monsieur le maire informe l'Assemblée du compte rendu de la réunion avec la Mairie de Luzech et les services du Département concernant la problématique de la vitesse sur la « Route de Luzech », la mise en place de chicanes est à l'étude.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30



A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in two columns. The signatures are stylized and vary in length and complexity. The blue signature at the bottom right is clearly legible as 'Ch. L. ...'.